

CONDITIONS GÉNÉRALES INTERNAT 2026-2027

PREAMBULE

Les présentes conditions générales règlent tous les aspects contractuels entre les parents de nos élèves et Saint-Charles International School Switzerland. Elles mentionnent les conditions d'admission pour les élèves internes jurassiens, Suisses, provenant de l'Union européenne ainsi que hors Union européenne, les tarifs, les modalités de communication, les règles de protection des données. Les divers règlements de l'école ainsi que le détail des tarifs – règlement général, règlement de l'internat et code vestimentaire sont disponibles sur le site internet et lors de l'entretien d'admission.

1. Admission

Pour être admis à Saint-Charles International School en Suisse, il convient de compléter la demande d'admission sur la plateforme dédiée et passer les examens de postulation.

Les frais de postulation se montent à CHF 300.00 et sont non-remboursables.

Un entretien avec la commission d'admission est requis et l'inscription est validée par le versement de la finance d'admission. Les rabais pour fratrie ne s'appliquent pas aux finances d'inscription.

La finance d'admission se monte à CHF 3'000.00. Elle couvre les frais administratifs de l'admission et n'est pas remboursable. Toutes autres indemnités pour rupture de contrat sont expressément réservées. Le paiement du premier semestre sert à valider l'inscription.

Tout élève inscrit à l'internat doit verser une caution de CHF 5'000.00. La caution est remboursable sans intérêts à la fin des études, après clôture du compte, lorsque toutes les obligations financières ont été remplies et ce pour autant qu'aucun dégât matériel ne soit constaté.

Un montant de CHF 7'000.00 pour le compte personnel de chaque interne est requis. Il sera facturé avec le premier semestre. Ce montant couvre les activités spécifiques non incluses dans le forfait internat ainsi que des débours divers selon les conditions financières. Si la somme est épuisée, le compte doit être réapprovisionné par les parents. Une balance sera effectuée lors de solde sur le compte personnel de l'élève, elle sera remboursée si l'élève quitte le Collège, reportée sur l'année scolaire suivante s'il y poursuit sa scolarité.

Les élèves sont admis à l'internat de Saint-Charles International School dès l'âge de 10 ans. Tout élève inscrit à Saint-Charles International School, même majeur, ne sera pas autorisé à vivre seul de manière indépendante.

En signant le formulaire d'admission les détenteurs de l'autorité parentale et l'élève acceptent de se conformer aux règles qui peuvent être édictées par l'école.

2. Visas et permis de résidence en Suisse

Les élèves ne peuvent suivre les cours qu'à la condition et aussi longtemps qu'ils disposent des autorisations et visas nécessaires. Sur le plan administratif, Saint-Charles International School s'occupe du permis de séjour pour tous les élèves sur la base des documents fournis par les représentants légaux. Le permis de séjour est reconnu dans tous les pays de l'espace Schengen.

BOARDING SCHOOL GENERAL CONDITIONS 2026-2027

INTRODUCTION

The present General Conditions shall govern all contractual aspects of the relationships between the parents of our students and Saint-Charles International School Switzerland. They shall cover methods of communication, privacy policies and admission conditions as applicable to all boarding school students, whether originating from the Jura region, elsewhere in Switzerland, elsewhere in the EU or outside the EU. The school's various regulations, such as general conditions, boarding school regulations and the dress code, are available on the website and during the enrolment interview.

1. Admission

To be admitted to Saint-Charles International School in Switzerland, you must complete the online admissions form and take the application exams.

The application fee is CHF 300.00 and is non-refundable. An interview with the admissions committee is required and the registration shall be validated by payment of the enrolment fee. Sibling discounts do not apply to admission fees.

The enrolment fee is CHF 3'000. This covers the administrative costs of the admissions process and is non-refundable. Any other indemnities for breach of contract are expressly reserved. Payment of the first semester fee confirms your place.

Every pupil enrolled as a boarding student must pay a one-time security deposit of CHF 5'000.00. The deposit may be reimbursed without interest at the end of the student's studies at Saint-Charles International School Switzerland, after closure of the account, as long as the financial obligations have been met and provided no damage has been observed (i.e. in the student's room).

A personal expenses deposit of CHF 7'000.00 is required for the student's personal account. It is used to cover the students' personal requirements and expenses. The Financial conditions detail the items covered by the personal account. If the deposit is depleted, it must be renewed. At the end of the school year a final account is prepared. The balance of the deposit is refunded if the student leaves the school. over. When a student continues his studies at Saint-Charles International School Switzerland, the remaining amount will be balanced over the following school year.

Students are admitted to Saint-Charles International Boarding School from the age of 10. No student enrolled at Saint-Charles International School, even if they are of legal age, will be allowed to live alone independently.

By signing the school's admissions form, parents/guardians and students agree to abide by all policies, terms and conditions issued by the school.

2. Swiss visas and residency permit

Students may only attend courses if they have the necessary permit and visas. On an administrative level, Saint-Charles International School Switzerland will handle residence permit for all students, based on the documents provided by their legal representatives. The residence permit will be recognized in all countries within the Schengen area.

Toutefois nous prions les parents de bien vouloir déposer la demande de visa étudiant (pour les élèves non européens uniquement) après réception des documents de Saint-Charles International School. Ce dernier décline toute responsabilité en cas d'arrivée tardive pour des raisons de problème de visa ou autres documents nécessaires à l'entrée de l'élève en Suisse. Dans ce cas les frais du premier semestre sont dus.

Les documents ci-dessous doivent être présentés à l'ambassade, respectivement au consulat de Suisse du pays d'origine, traduits en anglais ou dans une langue nationale suisse.

- Lettre d'acceptation de l'école ;
- Lettre de motivation de l'élève ;
- Certificat de naissance ou livret de famille ;
- Copie du passeport ;
- Attestation de ressources financières des parents ;
- Autorisation d'établissement Suisse établie par l'ambassade ou le consulat suisse du pays d'origine ;
- Formulaire d'engagement à quitter la Suisse à la fin des études (disponible à l'ambassade)

Chaque élève non-européen doit être annoncé par ses parents à l'ambassade du pays d'origine en Suisse.

La Suisse n'exige pas de visa pour un certain nombre de pays dont la liste se trouve sur le site de la Confédération

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-reisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

Pour les élèves en provenance de ces pays, dont tous les pays de l'Union européenne, il convient de transmettre les documents listés ci-dessus directement à l'école qui se charge des démarches auprès du service de la population du Canton du Jura.

3. Ecolage, FLE et EAL et frais spécifiques

Les tarifs d'écolage comprennent les cours à l'horaire du cursus suivi, les livres et fournitures scolaires, les sorties académiques liées au programme suivi, les devoirs et heures d'étude supervisés.

Les manuels scolaires sont en prêt à l'école obligatoire, à usage personnel au lycée et en section internationale. Les livres et cahiers d'exercices ainsi que les fournitures scolaires de base sont inclus dans le forfait internat. Les licences d'utilisation de manuels scolaires numériques non prévus dans les manuels de base sont décomptées du compte personnel de l'élève. Le remplacement des livres et fournitures scolaires perdus ou détériorés seront décomptés de la même manière.

- Supplément FLE et EAL

Les langues officielles d'enseignement sont le français et l'anglais, qui est enseigné dans tous les niveaux scolaires et est également la langue d'enseignement dans la structure du lycée bilingue ainsi qu'en section internationale. Les langues officielles du programme scolaire sont le français, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le chinois au niveau lycée, programme suisse ou international. D'autres langues hors programme officiel peuvent être enseignées hors cursus. Le forfait s'applique pour les leçons dès 4 élèves et plus ; en deçà de 3 inscrits, le cours sera facturé au prix d'un cours semi-privé ou privé.

However, we do ask that parents submit a student visa application (for non-European students only) upon receipt of documents from Saint-Charles International School Switzerland. The latter shall accept no responsibility for late arrivals due to any issues with visas or any other documents necessary for the student's entry into Switzerland. In such cases, the expenses for the first term shall still be payable.

The documents needed for visa application are listed below. Parents must present them translated in one of the Swiss national language or in English.

- School acceptance letter;
- Student's motivation letter;
- Birth certificate or family book;
- Copy of student's passport;
- Certificate of parent's financial resources;
- Swiss establishment authorization issued by the Swiss embassy or consulate;
- Undertaking form to leave Switzerland at the end of studies (available at the embassy);

Parents are to announce their child to their country's embassy in Switzerland;

Switzerland does not require a visa for some countries whose list can be found on the Swiss confederation website:

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/publiservice/weisungen-reisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html

The School deals in these situations directly with the population's services of the Canton du Jura and needs the same documents mentioned above.

3. Tuition FLE, EAL and specific fees

The tuition fees include all lessons according to the syllabus, homework supervision and allowances.

Textbooks are available for loan during compulsory schooling but need to be purchased at Lycée level or for the international section. Books, exercise books and basic school supplies are included in the boarding fees. Licences for the use of digital textbooks not included in the basic textbooks are deducted from the student's personal account. Replacements for lost or damaged books and school supplies will be charged to the student's personal account.

- Academic services subject to separate fees

The official languages for educational purposes are French and English. The official languages of the school are French, English, German, Italian, Chinese and Spanish at the Lycée level. Other languages not included in the official curriculum may be taught as extra-curricular activities. Rates for group lessons apply when 4 or more students attend; if there are 3 or fewer participants, the class will be billed as a semi-private or private lesson.

Les cours supplémentaires de langue FLE (français langue étrangère) et EAL (English as an additional language) sont facturés en sus. Les cours sont mis en place pour un groupe de quatre élèves au minimum ; en deçà de quatre participants, le cours est facturé au tarif des cours semi-privés ou privés. Les cours de FLE/EAL sont obligatoires si le niveau minimal requis pour suivre dans le cursus visé n'est pas atteint. Dans tous les cas les parents en sont informés.

- Frais supplémentaires spécifiques

Coaching scolaire en petit groupe, cours supplémentaires privés, semi-privés ou en groupe, préparation aux examens officiels de langue (Cambridge, Goethe Institut, CELI, DELF et Instituto Cervantes), de même que les tests d'évaluation personnelle et les SAT, ACT, TOEFL, IELTS, etc. et tout cours ou soutien hors horaire officiel.

Les frais d'inscription aux examens de maturité de même que les frais d'inscription aux examens du programme du Diplôme du Baccalauréat international.

Tous ces frais spécifiques sont déduits du compte personnel de l'élève selon les Conditions financières du Saint-Charles International School.

Les frais engagés pour un examen auquel l'élève ne se présente pas ne seront pas remboursés.

4. Pension

Le forfait internat comprend toutes les prestations mentionnées dans le formulaire récapitulatif des frais, dont certaines prestations peuvent être facturées séparément sous forme de débours.

- Argent de poche

L'argent de poche hebdomadaire versé en dépôt sur le compte personnel auprès du service finance et comptabilité est distribué aux élèves par la comptabilité du Collège ou par le directeur d'internat. Il est recommandé de respecter des sommes raisonnables et d'adapter l'argent de poche à l'âge des enfants (entre 20 et 120 francs par semaine selon l'âge). Lorsque le montant alloué à l'argent de poche a été utilisé en totalité, il doit être complété par les parents. Aucun argent de poche ne sera distribué tant que le compte n'a pas été crédité. L'école n'encourage pas l'accès à des comptes bancaires libres ou à des fonds additionnels. Dans des circonstances exceptionnelles, et si les parents désirent que le Collège distribue de l'argent de poche additionnel, les parents doivent en déposer le montant auprès de la comptabilité.

- Service de lingerie

Un nettoyage normal (1 sac par semaine) de linge personnel de l'élève interne (7 jours uniquement) est inclus dans la pension de l'internat. Les frais de nettoyage supplémentaires et sacs supplémentaires sont facturés séparément via le compte personnel. Les internes 5 jours peuvent bénéficier du service de lingerie qui sera facturé mensuellement.

- Activités culturelles et académiques

Les frais d'internat couvrent les conférences et sorties culturelles telles que le théâtre, les concerts et les visites de musées. Des voyages à l'étranger peuvent faire partie intégrante du programme académique et des frais supplémentaires peuvent être appliqués. Ces frais seront communiqués aux parents à l'avance sur le formulaire d'inscription correspondant. Toute inscription est définitive et non remboursable

Additional French as a Foreign Language (FLE) and English as an Additional Language (EAL) courses are charged separately. Classes take place for groups of at least four students. If there are fewer than four participants, the class will be billed as a semi-private or private lesson. FLE/EAL classes are mandatory if the required minimum level for the syllabus is not achieved. The student's parents will be informed in any case.

- Further specific fees

Coaching classes in small groups, additional private, semi-private or group classes, preparation courses for official language diplomas, official examinations such as Cambridge, Goethe, CELI etc., as well as any additional group lessons or supervision outside the normal timetable.

Registration fees for the Matura exams as well as exam fees for the International Baccalaureate Diploma program.

All these fees are deducted from the student's personal account according to the Financial Conditions of Saint-Charles International School.

Fees incurred for an examination which the student does not take will not be refunded.

4. Boarding fees

The boarding fee includes all the features mentioned in the financial terms and conditions document. Some services can be invoiced separately.

- Pocket money

The weekly pocket money deposited on the personal student account with the Finance and Accounts Department is distributed to students by the School's accounts department or by the boarding school director. It is recommended that reasonable amounts be respected and that pocket money be adapted to the age of the children (between 20 and 120 francs per week depending on age). When the amount for pocket money has been used up, it must be replenished by the parents. No pocket money will be distributed until the account has been credited. The school does not encourage access to free bank accounts or additional funds. In exceptional circumstances, and if parents wish the College to distribute additional pocket money, parents must deposit the amount with the accounts department.

- Laundry service

A normal cleaning (1 bag per week) of the boarder's personal laundry (7 days only) is included in the boarding fee. Additional cleaning and extra bags are charged separately on the student personal account. 5-day boarders can benefit from the laundry service which will be charged monthly.

- Cultural and academic activities

The boarding school fees cover conferences and cultural outings such as theatre visits, concerts and academic excursions. Travel abroad may form an integral part of the academic curriculum and additional fees can be applied. Parents will be notified of these fees in advance on the corresponding registration form. Registration for these activities is final and non-refundable.

- **Activités extrascolaires et divertissements**

Les frais d'internat couvrent également les activités sportives et les divertissements : activités sportives internes à l'école, entrée aux installations sportives locales à l'exclusion de l'abonnement au fitness, les activités des weekends, inclus trois longs weekends. Certaines activités de weekend sont optionnelles et payantes.

- **Weekend occasionnel**

Les élèves inscrits à l'internat cinq jours peuvent participer aux activités du weekend et rester à l'école du vendredi au dimanche. Cette prestation sera facturée séparément.

- **Assurances**

Assurance maladie et accidents : elles sont obligatoires en Suisse pour tous les élèves. Saint-Charles International School organise l'assurance et facture les charges aux parents. Les élèves possédant une attestation d'assurance d'une compagnie sise en Suisse et offrant les garanties nécessaires la présenteront lors de l'inscription. Leur carte d'assuré devra être présentée lors de leur arrivée à l'école.

Les frais médicaux et d'infirmerie non couverts seront déduits du compte personnel.

- **Equipement informatique**

Chaque élève peut avoir besoin d'un ordinateur, PC ou MAC, compatible avec la suite Office 365, fournie par l'école. Des connexions au réseau sans fil sont à disposition dans l'école. L'école met à disposition un équipement informatique complet, tant dans les salles de classe, dans les salles d'études que dans les salles dédiées à l'enseignement de l'informatique. Lorsque du matériel informatique est prêté à un élève, il en a la responsabilité. En cas de dommage, vol ou perte de ce matériel, des frais seront appliqués.

- **Autres frais**

Tout autre frais non mentionné dans ces Conditions générales fera l'objet d'une information.

5. Réductions familiales

Les enfants d'une même famille bénéficient des réductions suivantes :

- 2ème enfant : 10% sur l'écolage, internat et pension
- 3ème enfant : 15% sur l'écolage, internat et pension

Aucune réduction sur les autres rubriques facturées.

6. Communication

Pour des raisons écologiques, Saint-Charles International School privilégie la communication électronique.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez mettre votre adresse e-mail entre parenthèses sur le formulaire d'inscription.

- **Extracurricular activities, sports and entertainment**

The boarding fees also cover sports activities and entertainment, including school-related sports activities, admission to local sports facilities (except for gym memberships) and weekend activities, including three long weekends. Some weekend activities are optional and billed separately through the personal account.

- **Occasional weekend**

5-day boarders may participate in weekend activities and be present on Saturday and/or Sunday. The flat rate will be billed separately.

- **Insurance**

Health and accident insurance: These are compulsory in Switzerland for all students. Saint-Charles International School Switzerland organizes insurance and bills parents for the expenses. Swiss national Students or those whose parents are residents of the Swiss Confederation who have an insurance certificate issued by a company based in Switzerland and offering the necessary guarantees shall present it at the time of registration. Their insurance card must be presented on arrival at the Collège.

The student's personal account will be charged for extra medical and nursing costs.

- **IT equipment**

Any student may at any time use PCs or Mac computers compatible with Office 365. The software is provided by the school. Wireless network connections are available at the school. The school provides complete suites of computer equipment, both in the classrooms and in those rooms devoted to teaching computer science. If IT material is loaned to a student, it shall become that student's responsibility. In the event of any damage, theft or loss affecting that equipment, the appropriate fees will be charged.

- **Other fees**

Any other fees not mentioned in these Terms and Conditions will be subject to separate information and billing.

5. Family reductions

Children from the same family benefit from the following reductions:

- Second child: 10% off tuition fees, boarding and food
- Third child: 15% off tuition fees, boarding and food

There shall be no discount on any other billed items.

6. Communication

For environmental reasons, Saint-Charles International School Switzerland encourages the use of electronic communication methods.

If you do not wish this to happen, please put your email address in parentheses on the admissions form.

7. Accord à l'utilisation des photos pour marketing et documentation de l'école

Pour des raisons promotionnelles et de marketing Saint-Charles International School produit et diffuse du matériel promotionnel de manière régulière. Les événements de l'école sont mis en valeur sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant paraisse sur ces publications, veuillez le signaler expressément sur le formulaire d'inscription.

8. Protection des données

Saint-Charles International School respecte la législation suisse en matière de protection des données personnelles. Toute personne peut en tout temps avoir accès à ses données, les modifier ou les faire supprimer, notamment lors du départ de l'école.

L'ensemble des données personnelles récoltées par Saint-Charles International School lors de l'inscription sont utilisées en vue de l'admission, de la gestion administrative de leurs études et de l'internat au sein de l'école, de même que pour la réalisation des autres prestations offertes aux élèves.

Saint-Charles International School peut, sous certaines conditions, transmettre les données personnelles à d'autres intervenants de l'école auxquelles il sous-traite des services (cuisine, partenaires de voyages et organisateurs de camps extrascolaires).

9. Facturation

La facturation pour les frais d'écolage, de pension et d'internat, le compte personnel et d'assurances est effectuée semestriellement. Un décompte est disponible auprès du service financier de l'école. Les paiements cash ne sont pas acceptés.

En cas d'arrivée ou de changement en cours d'année, l'écolage sera facturé au prorata depuis le premier jour du mois.

Saint-Charles International School utilise la plateforme de paiement sécurisée internationale Flywire qui vous permet d'effectuer vos paiements depuis votre domicile. Vous recevrez avec la facture un lien de paiement qui vous permettra de procéder au règlement des factures en toute sécurité. Les paiements via Flywire ne sont pas possibles pour les élèves résidant en Suisse.

10. Délais de paiement

Les factures doivent être réglées dans un délai de 30 jours dès la date de facturation mais au minimum trois mois avant la date de début des cours ; la monnaie est le franc suisse (CHF).

En cas d'inscription tardive, le paiement doit être reçu en tous cas avant l'entrée à l'école.

Aucune réservation de place ne pourra être effectuée tant que les frais d'admission et le dépôt de sécurité n'auront pas été versés. Toute réclamation concernant les factures doit être adressée, par courrier, à l'école, dans les 10 jours qui suivent leur émission.

Tant que les frais facturés n'auront pas été réglés les élèves ne pourront pas se rendre en classe. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard s'appliquent, + 5% sur le total dû en cas de non-paiement au 31 juillet puis 10% dès le 1^{er} août pour le 1^{er} semestre, 5% au 31 décembre puis 10% dès le 1^{er} janvier pour le 2^e semestre.

7. Agreement for the use of photos for school marketing and documentation purposes

For promotional and marketing reasons, Saint-Charles International School Switzerland produces and distributes promotional material on a regular basis. School events are highlighted on our social networks. If you do not wish for your child to appear in such publications, please state this expressly on the registration form.

8. Privacy Policy

Saint-Charles International School Switzerland complies with Swiss legislation on the protection of personal information. Any person may access, modify or delete their personal information at any time, especially after leaving the school.

Personal data collected by Saint-Charles International School Switzerland at the time of enrolment will be used for admission purposes, the administrative management of studies and boarding at the school, and to provide other student services.

Under certain conditions, Saint-Charles International School Switzerland may share personal information with contractors to whom it subcontracts services, such as cooks, travel partners, and camp organisers.

9. Invoicing

Invoices for school fees and boarding, personal accounts and insurance are issued every six months. Parents can obtain a statement of account from the school's finance department. The department does not accept cash payments.

In case of arrival or change during the year, the school fees will be invoiced on a pro rata basis from the first day of the month.

Saint-Charles International School Switzerland uses the international secure payment platform Flywire which allows you to make your payments from home. You will receive a payment link with the invoice which will allow you to make your payments in complete security. Swiss residents can't pay with the Flywire option.

10. Payment terms

All invoices must be paid within the 30 days payment term from invoicing date, but at least 3 months before school start; the currency to be used is the Swiss Franc (CHF).

In case of late application, the payment for all costs, including the one-time deposit must be made before school starts.

No place reservation can be processed until the semester fee and the deposit has been paid. Any complaints concerning an invoice must be sent to the School via post within 10 days of its issue.

Students may not attend any class until all invoices have been paid. In case of late payment, Late payment surcharges apply: + 5% on the total due for non-payment by 31 July then +10% from 1 August for the 1st half of the year, +5% by 31 December then +10% from 1 January for the 2nd half of the year.

Dans le cas où les frais de scolarité et d'internat ne sont pas réglés dans les délais prescrits, le diplôme ne sera pas remis au terme des études.

11. Annulation, changement de statut, notification, renvoi et frais afférents

Les trimestres scolaires sont les suivants : automne (août à fin décembre), hiver (janvier à mi-avril), été (mi-avril à fin juin).

Le premier semestre scolaire court d'août à fin janvier, le second semestre scolaire court de février à fin juin.

En cas d'annulation de l'inscription après le 30 juin pour la rentrée scolaire d'août ou du 30 octobre pour la rentrée de janvier, le trimestre entier qui suit est dû.

Dans tous les cas, le montant de la finance d'admission n'est pas remboursé.

En cas de retrait au cours de l'année scolaire, les parents doivent informer le département des admissions avec un préavis écrit d'un trimestre.

L'intégralité des frais est due jusqu'au départ de l'élève, même en cas de départ anticipé avant la fin d'un trimestre (31 déc., 15 avril, 30 juin). Tous les autres frais sont dus.

Le dépôt et le solde du compte courant sont remboursés une fois le décompte effectué. L'école se réserve le droit de déduire tous frais qui seraient dus.

En cas de renvoi d'un élève, tous les frais du trimestre en cours et ceux du trimestre suivant sont dus et aucun remboursement ne sera effectué, excepté le dépôt de sécurité et le solde du compte courant une fois le compte clôturé.

12. Inscription pour l'année suivante

L'inscription pour l'année suivante est automatique. Les parents souhaitant retirer leur enfant doivent en informer l'école par écrit avant le 31 mars. Au-delà de cette date, les frais du premier semestre sont dus et le dépôt de sécurité ne sera pas remboursé.

13. Absences des élèves

A partir de la 4e semaine consécutive d'absence motivée pour raisons médicales par exemple, une réduction sur les frais de pension sera accordée.

Aucune autre réduction n'est faite ni sur l'écologie ni sur les autres taxes.

14. Code de conduite et règlement de l'école (tenue vestimentaire, drogues, alcool, respect interindividuel)

Les codes de conduite et règlement de l'école sont disponibles sur le site et dans le Mémento. Ils font partie intégrante des Conditions générales. Le non-respect des codes de conduite conduira à des mesures disciplinaires. En cas de violation grave du présent contrat ou des codes de conduite en vigueur, l'élève peut être renvoyé avec effet immédiat.

Par leur signature, les parents acceptent que l'école puisse tester leur enfant pour la consommation d'alcool et de drogues non prescrites. Les parents reconnaissent par la présente que l'élève qui fournit, possède ou est testé positif pour des médicaments sans ordonnance ou pour des drogues sera tenu de quitter l'école avec des pénalités de renvoi.

If tuition and boarding fees are not paid by the prescribed deadline, the diploma will not be awarded at the end of the course.

11. Cancellation, change of status, notification, dismissal and related fees

Term dates are: Autumn (August to December), Winter (January to mid April), Summer (mid April to end of June).

The semester dates are: Semester 1 (August to end of January), Semester 2 (February to end of June).

If registration is cancelled after 30th June for students starting in August or 30th October for students starting in January, the whole following term is due.

In any case the admission fee will not be refunded.

To withdraw a student during the academic year, Parents/Guardians must give at least one full term's written notice to the Admissions Office.

Fees remain payable until the leaving date, even if the student stops attending earlier. The leaving date must be at the end of a term (31 Dec., 15 April, 30 June). All other charges remain payable.

The deposit and the personal account is returned after the account is settled. The School may deduct any amount owed.

If a student is required to leave immediately, Parents/Guardians must still pay one full term's fees (fees in lieu of notice), plus any other charges owed.

12. Registration for the following school year

Re-enrolment for the next school year is automatic. Parents who wish to withdraw a student for the following academic year must inform the school before 31st March. If cancellation occurs after 31st of March, the full fee for the first semester of school will be due as compensation and the security deposit will not be reimbursed.

13. Student absence

A reduction in boarding fees will be granted from the fourth consecutive week of absence for valid reasons, such as medical reasons.

No further reductions shall apply to tuition fees or other fees.

14. Code of conduct and school regulations (dress code, drugs, alcohol, interpersonal respect)

The school codes of conduct and regulations are available on the website and in the Students Handbook. They form an integral part of the General Terms and Conditions. Failure to respect these codes will lead to disciplinary action. In the event of a serious violation of this contract or the current codes of conduct, the student may be dismissed with immediate effect.

By signing, parents accept that the school may test their child for the consumption of alcohol or non-prescription drugs. Parents hereby acknowledge that any student who supplies, possesses or tests positive for non-prescription medications or drugs will be required to leave the school.

15. Effets personnels

L'école décourage vivement les élèves à apporter des éléments de haute valeur comme des vêtements de marques, montres ou bijoux à l'école. La Direction décline toute responsabilité pour les pièces non marquées et/ou les valeurs non déposées chez les responsables de l'internat.

16. Changement des conditions financières

Dès leur acceptation, ces conditions financières s'appliquent à tous les élèves admis pour l'année scolaire en cours, quelle que soit l'édition des conditions financières initialement signée par les parents.

La présente édition des conditions financières s'applique automatiquement à tous les parents. Elles leur sont adressées sur simple demande au secrétariat.

17. Loi applicable et for juridique

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant de ce contrat, quel que soit le domicile des parents ou des représentants légaux. Il est fait élection de domicile et de for juridique dans le Canton du Jura et dans le district d'Ajoie, Porrentruy, pour toutes les difficultés pouvant surgir en relation avec le présent contrat.

Par leur signature, les parents ou responsables légaux de l'élève s'engagent à accepter pleinement les conditions générales, les règlements de l'école et codes de conduite joints, et en cas de réinscription, les conditions générales qui seront adaptées pour les années suivantes ainsi que toute clauses faisant partie du règlement du Saint-Charles International School.

La TVA est ajoutée si elle s'applique.

15. Personal belongings

The school strongly discourages students from bringing high-value items such as designer clothing, watches or jewelry onto the premises. The management shall accept no responsibility for unmarked items and / or valuables that are not deposited with the boarding school house parents.

16. Changes to financial conditions

Upon their acceptance, these financial conditions apply to all students admitted for the current school year, irrespective of whichever edition of the financial conditions may have initially been signed by the parents. This edition of the financial conditions shall apply to all parents automatically. They can be sent to them on request by the administration department.

17. Applicable law and place of jurisdiction

Only Swiss law is applicable to the relationships resulting from this contract, regardless of the home address of the parents or legal representatives. Any legal conflict which could arise from this contract will be submitted to the jurisdiction of the Canton of Jura and the district of Ajoie in Porrentruy.

By signing this contract, the parents or legal guardians of the student undertake to fully accept the general conditions, school regulations and codes of conduct, and in case of re-registration, the general conditions that will be adapted for the following years, as well as any clauses forming part of the regulations of Saint-Charles International School Switzerland.

VAT is added wherever applicable.